

Formulaire

Demande d'année additionnelle au préscolaire

DEMANDE DU PARENT

EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 96.17 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

96.17. Le directeur de l'école peut exceptionnellement, dans l'intérêt d'un enfant qui n'a pas atteint les objectifs de l'éducation préscolaire, sur demande motivée de ses parents et selon les modalités déterminées par les règlements du ministre, admettre cet enfant à l'éducation préscolaire pour l'année scolaire où il serait admissible à l'enseignement primaire, s'il existe des motifs raisonnables de croire que cette mesure est nécessaire pour faciliter son cheminement scolaire.

ET AVEC L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT SUR L'ADMISSIBILITÉ EXCEPTIONNELLE À L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :

5. La demande d'admission d'un enfant à l'éducation préscolaire, pour l'année scolaire où il serait admissible à l'enseignement primaire, doit être accompagnée d'un rapport d'étude composé des avis de l'enseignant au niveau préscolaire, de la direction de l'école et d'un spécialiste du Centre de services scolaire.

Nous demandons que notre enfantadditionnelle à l'enseignement préscolaire.	puisse bénéficier d'une anné
 Date	
Signature du parent	Nom du parent en lettres moulées
	 Nom du parent en lettres moulées

RÉPONSE DE LA DIRECTION

Nous avons procédé à l'étude de votre demande de prolon	ger d'une année additionnelle, pour l'année scolaire
2020, la scolarisation de votre enfant	, date de
naissance :, au préscolaire.	
Après examen des besoins,	
nous vous confirmons l'acceptation de votre demand	de.
nous n'acceptons pas votre demande. Votre enfant plant disponibles pour vous en expliquer les motifs.	poursuivra son cheminement scolaire. Nous sommes
Nom de l'école	
Date	
Signature de la direction	Nom do la direction en lettres moulées